

COMPTE-RENDU Comité de pilotage Site Natura 2000 - Basse vallée du Doubs

RAHON – 16/12/2010

Présents :

Jean-Paul MALAIZIER (Maire de Rahon),
Guy THUILLARD (Adjoint Maire de Rahon),
Jacques LOMBARD (Maire de Gevry),
Daniel TEPINIER (Adjoint Maire de Gevry),
René PLATHEY (Maire de Neublans-Abergement),
Claude FERNOUX (Adjoint Maire de Chaussin),
Jean BOSCH (Adjoint Maire de Chaussin),
Patrick PETITJEAN (Maire de Molay),
Daniel BERNARDIN (Grand Dole),
Brigitte BONNARD-ONGENARD (Maire de Parcey),
Fernand GARNACHE (Maire de Champdivers),
Jean-Michel TOUSSAINT (Maire de Saint-Baraing),

Christian LAGALICE (Maire d'Annoire et Président du Copil),
Cédric BONGAIN (Président des JA du Jura),
Florian BRELOT (Président des JA Chaussin-Chemin),
Thierry BRELOT (FDSEA),
François-Xavier DUPRESSOIR (Syndicat Mixte Doubs-Loue),
Frédéric CHEVALLIER (DDT39),
Serge SAILLARD (CDOS39 - CD Randonnée Pédestre 39),
Philippe GASNE (ONCFS),
Alain CUINET (Eaux Continentales),
Nicolas TERREL (EPTB S&D),
Sophie HORENT (EPTB S&D)

Excusés :

Philippe FOURNIER-MONTGIEUX (Sous-préfet de Dole),
Gilbert BARBER (Sénateur de Dole),
Jean-Marie SERMIER (Député du Jura),
Ville de Dole,
Conseil Régional de Franche-Comté,
Conseil Général du Jura,
Comité Départemental du Tourisme du Jura
DRAC FC,
DREAL FC,
ONEMA SD39,

CCI Jura,
Agence régionale de Santé du Jura,
Chambre d'Agriculture du Jura,
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée,
Assoc. dptale des communes forestières du Jura,
Syndicat des forestiers privés de Franche-Comté,
Syndicat de la propriété privée rurale du Jura,
LPO Franche-Comté,
Dole Environnement,

Déroulement du comité de pilotage

- Préambule de Monsieur LAGALICE,
- Présentation d'un diaporama par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Saône et du Doubs (EPTB Saône et Doubs) présentant le bilan de l'animation 2010 et les perspectives 2011,
- Présentation de l'étude piscicole réalisée sur la Clauge à l'été 2010 par Eaux Continentales,
- Points divers,
- Conclusion.

La réunion a débuté à 18h15 et s'est achevée à 19h45.

Présentation

Bilan de l'animation 2010 et perspectives 2011 - par Sophie HORENT - Chargée de l'animation sur le site Natura 2000 de la Basse vallée du Doubs.

Cf. diaporama joint.

Résultats de l'étude Piscicole de la Basse Clauge menée en 2010 - par Alain CUINET - Bureau d'études Eaux continentales
Cf. diaporama joint.

Bilan de l'animation 2010

Animation agricole :

- Projet agro-environnemental reconduite en 2010 ;
- Contact de la centaine d'exploitants de la Basse vallée par courrier + téléphone ;
- 17 entretiens individuels en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Jura ;
- 2010 : 12 contrats déposés pour 93 ha engagés soit 148 500 € sur 5 ans. 25% Etat - 75% FEADER ;
- *Depuis 2008 : 16 contrats pour 144 ha et une enveloppe globale de 247 000 € sur 5 ans.*

Animation Contrat Natura 2000 :

- **Commune de Longwy-sur-le-Doubs :**
Réalisation du contrat Natura 2000 « Entretien de 124 Saules têtards ». Signature du contrat en mars 2010 et réalisation des travaux par l'entreprise Vert-tiges (25) - Acer arboristes Conseils.
Coût global du projet : 32 000 € (50% FEADER - 50% Etat) ;
2010 : Première tranche de 13 700 €.
- **Commune de Neublans-Abergement :**
Sollicitation de la commune pour réimplanter des essences diversifiées proches des peuplements naturels de la forêt alluviale à la place d'anciennes peupleraies exploitées en 2009 sur environ 5 ha en bordure du Doubs.
Contrat en cours de finalisation
Lancement des travaux à l'automne 2011.
- **Commune de Chaussin :**
 - Morte du Petit-Chantereine :
En mars, rencontre du CG39, de l'Agence de l'eau et du Contrat de Rivière Orain pour envisager une étude préalable à la reconnexion de la morte avec le Doubs : l'étude sera intégrée au Contrat de rivière et programmée en 2011.
En septembre : relevés topographiques de la morte afin d'évaluer le niveau d'atterrissement par rapport à l'Orain.
Cet hiver retour sur le terrain pour définir les travaux à mettre en œuvre pour une reconnexion avec l'Orain et un rajeunissement de la roselière.
Contrat envisagé à l'été 2011.
 - Peupleraie de l'Ile des Liens :
La commune est intéressée pour réimplanter des essences diversifiées à la place d'une ancienne peupleraie exploitée en 2009 sur environ 6 ha.
Dossier en cours, devis en attente.
Travaux réalisables à l'automne 2011.
- **Commune de Petit-Noir :**
En partenariat avec la LPO Franche-Comté, rencontre de Monsieur le Maire de Petit Noir pour étudier la faisabilité d'une création de mares à proximité du Mératon.
Dossier en cours.
- **RNN du Girard :**
Sollicitation de la RNN du Girard pour mener une campagne d'éradication de l'Erable negundo (espèce invasive) implanté dans le boisement de Saules blancs - Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire - au sud de la réserve. Après discussion avec la DDT du Jura et le Conservatoire Botanique National de FC, le projet a été abandonné. En effet, l'espèce étant déjà très bien implantée sur l'ensemble de la basse vallée, lutter en un seul secteur n'aurait pas d'effet à l'échelle globale des habitats.
L'outil Natura 2000 n'est pas dimensionné pour faire face à ce type d'espèce invasive.

Animation Charte :

- 2 signataires de la Charte qui bénéficieront d'une exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti des parcelles engagées.

Veille environnementale :

F. Chevallier fait un point d'actualité sur le régime d'évaluation des incidences des projets situés dans ou à proximité des sites Natura 2000.

Pour manquement aux obligations qui lui incombent en vertu, respectivement, de l'article 6, paragraphe 2, de la directive DHFF 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la

flore sauvages, et de l'article 6, paragraphe 3, de cette directive, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a condamné la République Française le 4 mars 2010, notamment, du fait qu'étaient systématiquement exclus de la procédure d'évaluation des incidences les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime déclaratif.

En anticipation à cette condamnation, dont l'engagement a été opéré dès 2001 par la Commission européenne, la loi n°2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement a notamment modifié la rédaction de l'article L.414-4 du code de l'environnement. Postérieurement à la condamnation de la France, le décret du 9 avril 2010 a révisé les articles R.414-19 et suivants du Code de l'Environnement (CE). Ce décret prévoit :

- une liste nationale de 29 catégories de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à Evaluation d'Incidences (EI) au titre de Natura 2000 (alinéa I art. CE R.414-19). Elle s'applique directement sur l'ensemble du territoire métropolitain (voir annexes). Les installations classées soumises à enregistrement ont été ajoutées aux 29 items initiaux suite à la publication du décret n°2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations,
- une première liste locale (alinéa III de l'article CE L.414-4) de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions, définie par arrêté du préfet de département (projet déjà soumis à autorisation, déclaration ou approbation dans les procédures concernant toute autorité publique : Etat, Collectivités et leurs groupements délégataires de service public)(CE R.414-20). Elle est complémentaire de la liste nationale. L'arrêté est pris après avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en formation nature (CDNPS-Nature) qui prend en compte les débats de l'instance de concertation Natura 2000 renforcée, notamment, des représentants des activités sportives,
- une deuxième liste locale à arrêter par chaque préfet de département : projets ne relevant d'aucun régime d'encadrement (2e décret en cours de préparation, voir annexes)(alinéa IV de l'article CE L.414-4). Il s'agit donc de la création d'un régime administratif propre à Natura 2000. Le Préfet choisira les activités pertinentes dans une liste de référence nationale.

Les listes locales sont prises au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000. Chaque liste locale sera transmise à la Commission Européenne. Dans l'hypothèse où le cadre réglementaire d'une activité ne permet pas de s'y opposer (certaines déclarations de la première liste ou projets figurant sur la seconde liste), un nouveau régime d'opposition spécifique se substitue au régime d'encadrement applicable.

- Janvier : sollicitation par la DDJS du Jura à propos d'une manifestation sportive de Canoë et Marathon entre Dole et Gevry en octobre 2010 ;
- Mars : sollicitation par un bureau d'étude pour le tracé d'une véloroute avenue du Lahr à Dole ;
- Avril : parution du 1^{er} décret relatif à l'évaluation des incidences en Natura 2000 (application au 1^{er} août) ;
- Juin : démarrage des travaux d'irrigation Doubs-Loue ;
- Juin : sollicitation par la DDT pour le renforcement d'une berge de la Loue à Parcey ;
- Juillet : sollicitation par la DDT pour l'identification des secteurs les plus concernés par l'Ambrosie sur la BVD en vue d'une opération de lutte sur le DPF. Travail en relation avec le CBNFC et la FREDON ;
- Septembre : découverte, par le Grand Dole, d'une population de Jussie, espèce exotique très envahissante, dans les mottes du golf de Parcey. Il s'agit ici de la première station connue du Jura. Mobilisation des services de l'Etat, du Conservatoire botanique, des agents locaux... réflexion autour de la mise en place d'un contrat dès le 1^{er} semestre 2011.
 - **Compte tenu de la découverte de cette nouvelle menace pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques en place, il est proposé aux membres du Copil d'intégrer une fiche mesure au Docob permettant la mise en place d'un contrat de lutte contre les espèces invasives telles que la Jussie.**
 - **A l'unanimité, les membres du Copil présents valident l'ajout d'une fiche-mesure visant l'élimination ou la limitation d'une espèce dite indésirable.**
 - **Les espèces invasives répertoriées en Franche-Comté sont listées dans le tableau situé en annexe.**

Etudes complémentaires :

- **Etude habitats** : actualisation des connaissances par le bureau d'études ECOTOPE FLORE FAUNE achevée en 2010 - Coût 30 000 € - 100% Etat-FEADER ;
- **Etude amphibiens** : actualisation des données disponibles sur le site par le bureau d'études ECOTOPE FLORE FAUNE - rendu en cours de validation - Coût 10 000 € - 100% Etat-FEADER;
- **Suivi des populations d'Odonates** sur 3 sites de la BVD39 par Dole Environnement - 2^{ème} tranche - Coût 4 200 € - 100% Etat-FEADER ;
- **Etude piscicole sur la Clauge** : actualisation des données piscicoles par le bureau d'études EAUX CONTINENTALES rendu validé en décembre 2010 - Coût 10 000 € - 100% Etat-FEADER.
 - **Résultats de l'étude présentés en séance par Alain CUINET du bureau d'études Eaux continentales (cf. présentation en annexe). Le contenu de l'Etude sera transmis aux acteurs directement concernés (élus, AAPPMA, Fédération de pêche...) afin d'envisager les actions possibles.**

Animation grand public :

- **22 mai 2010** : dans le cadre de la fête de la Nature animation grand public réalisée par Dole Environnement « A la découverte des Libellules et Demoiselles » présentes sur le Corne des Epissiers (Falletans-Brevans). 12 participants ;
- **19 juin 2010** : sortie animée par la LPO FC sur la Corne des Epissiers pour écouter et découvrir les oiseaux des zones humides : 20 participants ;
- **28 août 2010** : sortie réalisée par la LPO FC pour découvrir les oiseaux qui font la richesse du site. (Petit Noir) - 27 participants ;
- Pour rappel : les panneaux de l'exposition sur le Doubs qui s'est tenue fin 2009 à l'écomusée de la Bresse bourguignonne (71) sont à disposition des structures souhaitant les exposer.

Perspectives 2011

Animation agricole :

- Reconstitution du projet agro-environnemental pour la 4^{ème} année ;
- Envoi d'un courrier courant janvier à l'ensemble des agriculteurs du site ; Entretiens individuels avec les exploitants en partenariat avec la chambre d'agriculture du Jura ; Dépôt des dossiers d'ici le 15 mai 2011 ;
- Actions ciblées en priorités sur les secteurs identifiés par les études Odonates et Amphibiens : prairies de Petit-Noir, de la Réserve du Girard et de la Corne des Epissiers.

Animation Contrat Natura 2000 :

- Finalisation des dossiers lancés en 2010 ;
- Dossier prioritaire de lutte contre la Jussie ;
- Recensement des projets des communes, propriétaires... et étude des possibilités de réalisation de contrats Natura 2000... ;
 - Projet de la commune de Peseux sur une peupleraie en bordure du Doubs ;
 - ...

Veille environnementale :

- Suivi de l'implantation des cultures énergétiques dans le périmètre du site Natura 2000 ;
- Suivi des effets du réseau d'irrigation Doubs-Loue sur les zones humides ;
- Suivi des projets situés dans le périmètre ou a proximité du site pouvant avoir des impacts défavorables sur la qualité du site, des habitats ou des espèces.

Etudes complémentaires :

- Poursuite de l'étude Odonates - 3^{ème} phase.

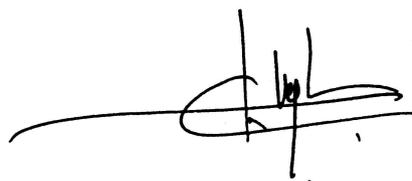
Animation grand public :

- Reconstitution de la sortie « Libellules et demoiselles » animée par Dole Environnement sur la RNN du Girard le 28 mai 2011 ;
- Le 21 Mai et le 27 Août 2011 : 2 sorties programmées pour découvrir les oiseaux qui font la richesse du site et animées par la LPO Franche Comté (Champdivers et Corne des Epissiers)
- ...

Conclusion

En l'absence de sujets complémentaires, Mr LAGALICE remercie les participants.
A 19h45 la séance du Copil est levée.

Le Président du Comité de Pilotage
Christian LAGALICE



PJ : Diaporama de la présentation de S. Horent
Diaporama du rendu de l'Etude Eaux continentales sur la Basse vallée de la Clauge
Fiches mesures ajoutées pour la lutte contre les espèces invasives